

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
du 9 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean Albert BOULAY, Maire.

M. Gérard RIDOR a été désigné comme secrétaire de séance.

Convocation du 5 mars 2026

PRESENTS : M. BOULAY Jean-Albert, M. RIDOR Gérard, Mme CARMINATI Catherine, M. RIGOLLET Alain, M. BIGOT Jacky, Mme BIGOT Laetitia, Mme FLEURY Joëlle, Mme TOURNEAU Guylaine, Mme LE GALL Céline M. AMIOT Michel, M. BEAUNÉ Christian, Mme CABIROL Marie-Christine, M. ABDALLAH Georges, M. THERET Jean-Pierre,

ABSENTE ET EXCUSEE : Mme KROVIARSKI-PORTEVIN Bénédicte donne pouvoir à Mme CARMINATI Catherine

Nombre de membres du conseil : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de procurations : 1

Nombre de votants : 15

Approbation du procès-verbal du 2 février 2026

M. Georges ABDALLAH prend la parole pour redéfinir le sens de son intervention au nom de Mme Marie-Christine CABIROL lors du précédent conseil. Il y a eu confusion entre 2 réunions, de ce fait son intervention n'est pas correctement retranscrite sur le procès-verbal. La question portait sur une réunion qui s'est déroulée en mairie de Chitenay, concernant « les mercredis du SIVOS » et non de la réunion syndicale du SIVOS à laquelle les représentants titulaires des communes, ont été conviés par le Président du SIVOS, M. PASQUET Joël.

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 2 février 2026 après retranscription des faits de l'intervention de M. Georges ABDALLAH lors du précédent conseil.

2026-14 FINANCES LOCALES : Vote du compte financier unique 2025 (CFU)

Le compte financier unique est un nouveau document. Des explications sont données concernant ce document.

M. Alain RIGOLLET adjoint aux finances fait la présentation du compte financier unique, en débutant par la partie fonctionnement du budget. Il fait remarquer que des économies d'énergie ont été réalisées.

M. Georges ABDALLAH demande s'il a été prévu un budget plus important pour les imputations 60632 et 6068 concernant les petites fournitures. M. Alain RIGOLLET répond OUI.

M. Jean-Pierre THERET demande ce qu'est le chauffage urbain. On lui répond qu'il s'agit du gaz.

Des explications sont fournies pour le compte 6218, pour lequel les dépenses sont plus importantes que l'année 2024 : il s'agit d'une prestation d'archivage, de l'intervention d'un conseiller numérique et de la prestation 'une secrétaire itinérante).

Le montant des remboursements d'emprunts reste stable.

Un point est fait sur les différents remboursement des indemnités journalières des agents en arrêt et du remboursement lié au vol au garage communal.

De même, la convention avec l'agence postale a été abordée, car elle doit prendre fin cette année. A vérifier.

Pour la partie investissement, M. Alain RIGOLLET rappelle les principales dépenses :

- Changement de la chambre froide au restaurant scolaire,
- Remplacement du lave-linge de l'école,
- Changement du routeur à la mairie,

En ce qui concerne les recettes, elles reposent sur

- le FCTVA qui porte notamment sur les travaux de la salle des fêtes,
- la subvention du SIDEL dans le cadre du passage en LED de l'éclairage public,
- les amendes de police pour les pistes piétonnes.

Le maire ne pouvant prendre part au vote du compte financier unique 2025, quitte la salle et le Conseil Municipal siégeant, sous la Présidence de Mme TOURNEAU Guylaine, élue à l'unanimité :

- Approuve à l'unanimité le compte financier unique 2025 :

- après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025
- statuant sur l'affectation du résultat d'investissement et de fonctionnement de l'exercice 2025
- constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

Section	Résultat	Clôture de l'exercice	Restes à Réaliser	Bilan
Investissement	Déficit cumulé	- 102 076.68 €	-	- 102 076.68 €
Fonctionnement	Excédent cumulé	641 947.74 €	-	641 947.74 €
	Global cumulé	740 185.77 €	-	740 185.77 €

2026-15 FINANCES LOCALES : Affectation du résultat 2025

Le Conseil Municipal, considérant les résultats obtenus à la clôture de l'exercice 2025

décide, à l'unanimité, d'affecter :

- à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin de la section d'investissement la somme de 102 076.68 € ;
- le solde disponible de 638 109.09 € est affecté en excédent reporté de fonctionnement à la ligne R002.

2026-16 – FINANCES LOCALES : Vote des subventions 2026

Considérant le nombre de conseillers municipaux faisant partie des associations demandeuses de subvention, M. Le Maire propose :

- que le vote se fasse ligne par ligne ;
- que les personnes concernées se retirent du vote concernant l'attribution d'une subvention pour leur association.

Mme Catherine CARMINATI donne le nom des associations retenues et le montant attribué à chacune. Pour la subvention de l'association « Lire à Chitenay », elle rappelle que le taux recommandé est de 1.50 % par habitant.

Après examen des différentes demandes de subventions, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions listées en annexe, lesquelles seront inscrites à l'article 65748 du budget primitif 2026 :

Annexe à la délibération n° 2026-16

Associations-organismes subventionnés	Montant	Ne prennent pas part au vote	Vote
Lire à Chitenay	1600.00	Mme FLEURY Joëlle	Unanimité 15 voix
Loisirs Culture Castanea	1500.00	M. BEAUNE Christian	Unanimité 15 voix
Chitenay Denis Papin	1500.00	M. THERET Jean-Pierre	Unanimité 15 voix
CATLC	1500.00		Unanimité 15 voix
APE Copains Copines	200.00		Unanimité 15 voix
Ecole des Chats	200.00	Mme LE GALL Céline	Unanimité 15 voix
Ass Aide aux devoirs	300.00		Unanimité 15 voix
ENH	50.00		Unanimité 15 voix
Les Petites Marmites	300.00		Unanimité 15 voix
Total subventions communales	7150.00		
FNACA	50.00		Unanimité 15 voix
Les Conciliateurs de justice	50.00		Unanimité 15 voix
ADMR	450.00		Unanimité 15 voix
Les Secrétaires de Mairie du Loir-et-Cher	36.00		Unanimité 15 voix
Les Donneurs de Sang	50.00		Unanimité 15 voix
La Prévention Routière	50.00	M. BEAUNE Christian	Unanimité 15 voix
Les Sapeurs Pompiers Humanitaires	55.00		Unanimité 15 voix
LEP de Boissay (1 élève)	80.00		1 Absention 14 voix
USCC (football)	50.00		Unanimité 15 voix
JSP Contres	50.00		Unanimité 15 voix
Le Souvenirs Français	50.00		Unanimité 15 voix
Total des subventions versées	8121.00		

Délibération 2026-17 FINANCES LOCALES : Vote du taux des 3 taxes directes locales 2026

Le Maire rappelle que les taux d'imposition n'ont pas été revalorisés depuis longtemps et qu'il ne souhaite pas les augmenter. Il propose la reconduction des taux comme suite :

<i>Libellé</i>	<i>Taux</i>
<i>Foncier Bâti</i>	<i>48.54 %</i>
<i>Foncier non Bâti</i>	<i>48.87 %</i>
<i>Taxe d'habitation</i>	<i>14.97 %</i>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le taux des 3 taxes directes locales.

Délibération 2026-18 FINANCES LOCALES : Vote du budget primitif 2026 et de la fongibilité

L'adjoint aux finances, M. Alain RIGOLLET, fait savoir que le budget 2026 est pratiquement la copie de celui de 2025 excepté pour :

- le compte 611 pour lequel il est prévu une augmentation de 8 000.00 € afin de finaliser l'archivage,*
- le chapitre 011 est revu à la hausse avec l'augmentation de la cotisation assurance,*
- le chapitre 012, sur l'imputation « personnel assimilé », il y a une augmentation, car l'aide de l'état pour l'emploi d'un conseiller numérique va cesser, ce qui implique une augmentation des coûts pour la collectivité qui souhaite concerner ce service très apprécié des administrés. M. Georges ABDALLAH précise que ce dossier doit être défini pour le mois de septembre 2026.*

M. Alain RIGOLLET informe l'assemblée qu'un poste à mi-temps, pour les services administratifs, est budgétisé.

De même, le poste relatif aux indemnités des élus est augmenté de 5%.

Au niveau de participations des syndicats, on constate :

- une stabilisation pour le syndicat Val du Beuvron*
- une augmentation de 21 000.00 € pour le SIVOS*

M. Georges ABDALLAH demande à quoi correspond l'imputation 65888. On lui répond qu'il s'agit du compte pour les subventions versées aux associations.

- Festillésime : dans le cadre de spectacles proposés par Festillésime la collectivité perçoit une subvention à hauteur de 50 % du Conseil Départemental en fonction du coût du spectacle.*
- Cantine : la facturation aux parents couvre le montant payé auprès de notre prestataire RESTAUVAL.*
- Pistes piétonnes : un surplus au marché pour le radar pédagogique et la bi-couche pour les entrées.*
- Phase 2 des travaux de revêtement de sol au Moulin Neuf.*
- Mairie : remplacement du serveur, le prix semble élevé (10 000.00 €).*
- Investissement participatif : augmentation du budget à hauteur de 10 000.00 €*
- Subvention DDAD et DDSR pour 100 000.00 €*

Après avoir en délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité, le vote du budget primitif 2026 et la fongibilité (opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	921 078.79 €	921 078.79 €
Fonctionnement	1 533 104.09 €	1 533 104.09 €

Fongibilité :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5 %

Mme Laetitia BIGOT prend la parole pour remercier le Maire et son équipe pour avoir œuvré ensemble durant cette mandature avec ses hauts et ses bas.

M. Le Maire, Jean Albert BOULAY remercie également les membres de son conseil pour les 6 années de collaboration.

Levée de séance à 20 h 30

Le Maire,
Jean Albert BOULAY

Le Secrétaire de séance,
Gérard RIDOR



A handwritten signature in dark ink, which appears to be "Gérard RIDOR", written in a cursive style.

